

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU LUALABA



Cabinet du Gouverneur

**Discours de Son Excellence Monsieur le
Gouverneur à l'Assemblée Provinciale du
Lualaba à l'occasion de la présentation du
Projet du Budget de la Province pour
l'Exercice 2018**

Kolwezi, Décembre 2017

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés et Représentants légitimes de notre peuple ;**

Vous me permettrez de remercier votre Auguste Assemblée pour l'occasion que vous m'offrez, une fois de plus, de m'adresser à la population de la Province du Lualaba à travers ses élus réunis en session budgétaire.

Je voudrais, avant d'entrer dans le vif du sujet, rendre un hommage mérité au Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE pour la paix sur toute l'étendue de la Province du Lualaba ; paix sans laquelle toutes les prévisions dont je m'apprête à vous faire lecture ne seraient que des leurres.

Ma présence du haut de cette Tribune est une obligation légale et annuelle qui exige pour une bonne gouvernance que le budget soit défendu devant l'organe délibérant pour son adoption.

Le budget de l'exercice 2017 a connu quelques modifications en cours d'exécution et qui ont donné lieu à l'élaboration d'un Budget Rectificatif. Ainsi, initialement prévu à **303.642.536.253,00-FC** (Francs congolais, Trois cent et trois milliards six cent quarante-deux millions cinq cent trente-six mille deux cent cinquante-trois), il est passé à **265.239.855.490,63-FC** (Francs congolais, Deux cent soixante-cinq milliards deux cent trente-neuf millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent nonante virgule soixante-trois centimes), soit un écart de **38.402.680.763,00-FC** (Francs congolais, Trente-huit milliards quatre cent et deux millions six cent quatre-vingt mille sept cent soixante-trois) représentant **12,65 %** d'écart. Avec l'actualisation des indicateurs macroéconomiques du pays et la promulgation au mois de juillet de la loi des finances exercice 2017 par le Chef de l'Etat ; ce qui explique les modifications qu'a connu le budget de la Province pour l'exercice 2017 en cours d'exécution. Il s'agit notamment :

- Du taux budgétaire avec lequel nous avons élaboré notre budget qui est passé de **967,9-FC** pour **1 \$** à **1452,25-FC** pour **1 \$** ;
- Le montant de la rétrocession due à la Province initialement prévu à **53.015.064.194,00-FC** (Francs Congolais, Cinquante-trois milliards quinze million soixante-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze) et

qui a été revu à **78.890.358.655,00-FC** (Francs Congolais, Septante huit milliards huit cent quatre-vingt-dix million trois cent cinquante mille six cent cinquante-cinq);

- La prise en compte de certaines taxes non encore activées qui n'étaient pas intégrées dans le budget initial de 2017.

C'est dans ce contexte que je le présente en même temps que celui de l'exercice 2018.

Le présent Budget est élaboré dans un contexte socio - économique et politique particulier, caractérisé par :

- L'augmentation progressive du prix de principales matières premières d'exportation du pays;
- La poursuite de la politique de la Révolution de la modernité axée d'une part, sur la bonne gouvernance économique, financière, budgétaire et sociale et d'autre part, sur les investissements, la production et le développement rural, l'emploi, le travail, les petites et moyennes entreprises et artisanat ;
- Le gel par le pouvoir central du transfert de la rétrocession due à la Province pendant le 2^{ème} semestre de l'année dont les conséquences n'ont pas manqué d'avoir un impact considérable sur la gestion au quotidien de la Province ;
- La mise en place du Gouvernement de cohésion nationale par le pouvoir central;
- La résurgence de l'insécurité dans quelques entités de la Province ;
- La mise en place du guichet unique pour la traçabilité des produits miniers marchands afin de centraliser et de bien canaliser les recettes ;
- La mise en opération de la chaîne des dépenses publiques provinciales qui met l'accent sur le rôle central du budget dans la conduite des politiques publiques;
- La cohérence avec le cadre Budgétaire à Moyen Terme 2017-2019 ;
- L'application de l'article 140 de la loi des finances n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques qui énonce que seuls les Edits ou les décisions budgétaires rectificatives peuvent, en cours de l'année, modifier certaines dispositions de l'Edit budgétaire ou de la décision budgétaire de l'année ;

- L'annonce du calendrier électoral en vue de l'organisation par le Gouvernement central des élections à tous les niveaux ;
- La promulgation par le Chef de l'Etat de la loi des finances du 23 juin 2017 contenant des orientations nouvelles ayant un impact sur l'exécution du budget 2017.

Il convient de signaler que contrairement au Budget précédent, celui – ci bénéficie de quelques subventions de certaines entreprises pour des projets spécifiques ;

Tout compte fait, les Projets de Budget des exercices 2017 qui est rectificatif ainsi que celui de 2018 que je soumets à votre approbation, sont arrêtés en équilibre en recettes et en dépenses à :

- **265.239.855.490,63-FC** (Francs congolais, Deux cent soixante-cinq milliards deux cent trente-neuf millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix soixante-trois centimes) pour le budget rectificatif de l'exercice 2017 ;
- et, à **410.868.504.049,00-FC** (Francs congolais, Quatre cent dix milliards huit cent soixante-huit millions cinq cent quatre mille quarante-neuf) pour le budget de l'exercice 2018.

➤ **S'agissant du budget rectificatif de 2017 :**

Il est constitué uniquement des recettes internes chiffrées à **248.068.660.952,63-FC** (Francs congolais, Deux cent quarante -huit milliards soixante-huit millions six cent soixante mille neuf cent cinquante-deux soixante-trois centimes) et des recettes exceptionnelles qui sont chiffrées à **17.171.194.538,00-FC** (Francs congolais, Dix-sept milliards cent soixante-onze millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-huit). Cela s'explique par le fait que contrairement au budget initial, celui-ci ne contient pas des recettes extérieures, ni celles du budget annexe.

Les recettes internes sont réparties comme suit :

- La quotité de **40%** (quarante pour cent) des recettes à caractère national reçue par la Province dont le montant s'élève à **78.890.358.655,00-FC** (Francs congolais, Soixante-dix-huit milliards huit cent quatre-vingt-dix millions trois cent cinquante-huit mille six cent cinquante-cinq);

- Les recettes d'intérêt commun évaluées à **35.957.258.823,25-FC** (Francs congolais, Trente-cinq milliards neuf cent cinquante-sept millions deux cent cinquante –huit mille huit cent vingt-trois vingt-cinq centimes);
- Les recettes spécifiques de la Province s'élèvent quant à elles à **133.221.043.474,38-FC** (Francs congolais, Cent trente-trois milliards deux cent vingt et un millions quarante-trois mille quatre cent soixante- quatorze trente-huit centimes).

Aussi, grâce au plaidoyer local agissant, suivi de votre accompagnement, le Gouvernement a négocié et obtenu durant l'exercice budgétaire courant, un montant de **17.171.194.538,00-FC** (Francs congolais, dix-sept milliards cent soixante-onze millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-huit), à titre des subventions des entreprises minières ainsi que des emprunts financiers auprès des banques partenaires (des recettes exceptionnelles).

Quant aux dépenses, le Projet du budget rectificatif est constitué d'un montant total évalué à **265.239.855.490,63-FC** (Francs congolais, deux cent soixante-cinq milliards deux cent trente-neuf millions huit cent cinquante –cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix soixante-trois centimes).

En rapport avec les recettes, celles-ci sont arrêtées à **265.239.855.490,63-FC** (Francs congolais, deux cent soixante-cinq milliards deux cent trente-neuf millions huit cent cinquante –cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix soixante-trois centimes).

Les dépenses sont arrêtées à **265.239.855.490,63-FC** (Francs congolais, Deux cent soixante-cinq milliards deux cent trente-neuf millions huit cent cinquante –cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix soixante-trois centimes). Elles sont constituées des dépenses courantes et des dépenses d'investissements, et leur répartition se présente de la manière que voici:

Les dépenses courantes sont de l'ordre de **194.367.058.715,46-FC** (Francs congolais, cent quatre-vingt-quatorze milliards trois cent soixante-sept millions cinquante-huit mille sept cent quinze quarante-six centimes) et sont ventilées comme suit:

- La dette publique en capital chiffrée à **44.115.741.743,25-FC** (Francs congolais, Quarante-quatre milliards cent quinze millions sept cent quarante-un mille sept cent quarante-trois vingt-cinq centimes) ;
- Les frais financiers estimés à **5.294.249.859,83-FC** (Francs congolais, Cinq milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-neuf septante-treize centimes) ;
- Les dépenses du personnel élevées à **39.240.109.531,61-FC** (Francs congolais trente-neuf milliards deux cent quarante millions cent et neuf mille cinq cent trente et un soixante et un centimes) ;
- Les biens et matériels évalués à **5.510.819.616,75-FC** (Francs congolais cinq milliards cinq cent dix millions huit cent dix-neuf mille six cent seize soixante-quinze centimes) ;
- Les dépenses de prestations arrêtées à **17.301.972.858,75-FC** (Francs congolais dix-sept milliards trois cent et un millions neuf cent soixante-douze mille huit cent cinquante-huit soixante-quinze centimes) ;
- Les transferts et interventions de la Province évalués à **82.904.165.105,27-FC** (Francs congolais quatre-vingt-deux milliards neuf cent et quatre millions cent soixante-cinq mille cent et cinq vingt-sept centimes).

Cependant, les dépenses d'investissements s'élèvent à un montant de **70.872.796.775,17-FC** (Francs congolais, soixante-dix milliards huit cent soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quinze dix-sept centimes) réparties comme suit:

- Les dépenses d'équipements estimées à **12.795.425.469,52-FC** (Francs congolais, Douze milliards sept cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-neuf cinquante-deux centimes) ;
- Les dépenses de construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages et édifices, acquisition immobilière sont de l'ordre de **58.077.371.305,65-FC** (Francs congolais, Cinquante-huit milliards soixante-dix-sept millions trois cent soixante-onze mille trois cent et cinq soixante-cinq centimes).

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale** ;
- **Honorables Membres du Bureau** ;
- **Honorables Députés** ;

L'analyse de grandes masses du budget général rectificatif 2017 nous conduit à révéler un niveau des recettes à caractère provincial ou local à **186.349.496.835,63-FC** (Francs congolais, Cent quatre-vingt-six Milliard trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-cinq soixante-trois centimes), celles attendues à titre de rétrocession sont de l'ordre de **78.890.358.655,00-FC** (Francs congolais soixante-dix-huit milliards huit cent quatre-vingt-dix millions trois cent cinquante-huit mille six cent cinquante-cinq) et enfin les recettes exceptionnelles s'élèvent à **17.171.194.538,00-FC** (Francs congolais dix-sept milliards cent soixante-onze millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-huit). Ainsi donc, les recettes provinciales représentent **70,26%**, tandis que celles de la rétrocession reviennent à **29,74%**.

Quant aux dépenses, celles-ci sont réparties entre les dépenses courantes pour un montant de **194.367.058.715,46-FC** (Francs congolais, Cent quatre-vingt-quatorze milliards trois cent soixante-sept millions cinquante-huit mille sept cent quinze quarante-six centimes) et les dépenses d'investissements, pour un montant de **70.872.796.775,17-FC** (Francs congolais, Soixante-dix milliards huit cent soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-quinze dix-sept centimes) et représentent respectivement **73,28%** et **26,72%**.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale** ;
- **Honorables Membres du Bureau**;
- **Honorables Députés** ;

➤ **Concernant le Projet du budget 2018 :**

Il est quant à lui arrêté en équilibre en recettes comme en dépenses à **410.868.504.049,00-FC** (Francs congolais, quatre cent dix milliards huit cent soixante-huit millions cinq cent quatre mille quarante-neuf). Et, il est constitué d'une part, des recettes internes chiffrées à **405.955.804.049,00-FC** (Francs congolais, quatre cent cinq milliards neuf-cent cinquante-cinq millions huit cent quatre mille quarante-neuf); des recettes exceptionnelles qui sont chiffrées à **66.132.500.000,00-FC** (Francs congolais, soixante-six milliards cent trente-deux millions cinq cents mille) comprenant des dons et legs, des projets et des emprunts intérieurs locaux et d'autre part, des recettes extérieures chiffrées à **4.912.700.000,00-FC** (Francs congolais, Quatre milliards neuf cent douze

millions sept cent milles) qui captent à leur tour les emprunts garantis par le pouvoir central (projets à financer sur fonds de la Banque Mondiale). Cela s'explique par le fait que, celui-ci ne contient pas de recettes extérieures ni celles du budget annexe contrairement au budget initial. Les recettes internes sont réparties comme suit :

- La quotité de **40 %** (quarante pour cent) des recettes à caractère national reçue par la Province dont le montant s'élève à **78.890.358.655,00-FC** (Francs congolais, soixante-dix-huit milliards huit cent quatre-vingt-dix millions trois cent cinquante-huit mille six cent cinquante-cinq);
- Les recettes d'intérêt commun évaluées à **35.957.258.823,25-FC** (Francs congolais, Trente-cinq milliards neuf cent cinquante-sept millions deux cent cinquante –huit mille huit cent vingt-trois vingt-cinq centimes);
- Les recettes spécifiques de la Province s'élèvent quant à elles à **243.662.798.758,00-FC** (Francs congolais, Deux cent quarante-trois milliards six cent soixante-deux million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-huit).

Toutefois, il sied de signaler également qu'avec des montages financiers locaux, couplés des actions de plaidoyer fort soutenus par votre institution, le Gouvernement provincial que j'ai le privilège de diriger, envisage éventuellement de négocier et obtenir au cours de l'exercice prochain auprès des partenaires, d'autres appuis budgétaires additionnels.

Quant aux dépenses du Projet du budget général, celles-ci sont arrêtées à **410.868.504.049,00-FC** (Francs congolais quatre cent dix milliards huit cent soixante-huit millions cinq cent quatre mille quarante-neuf). Elles sont aussi constituées des dépenses courantes et des dépenses d'investissement; et leur ventilation se présente de la manière que voici :

Les dépenses courantes sont de l'ordre de **205.345.859.953,00-FC** (Francs congolais, Deux cent cinq milliards trois cent quarante-cinq millions huit cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois) et sont composées de:

- La dette publique en capital chiffrée à **34.694.969.000,00-FC** (Francs congolais, Trente-quatre milliards six cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante-neuf mille) ;
- Frais financiers estimés à **3.635.016.774,48-FC** (Francs congolais, Trois milliards six cent trente-cinq millions seize mille sept cent soixante-quatorze quarante-huit centimes) ;
- Dépenses du personnel arrêtées à **23.140.592.421,69-FC** (Francs congolais, Vingt-trois milliards cent quarante millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt et un soixante-neuf centimes) ;
- Dépenses des biens et matériels évalués à **19.281.096.979,83-FC** (Francs congolais, Dix-neuf milliards deux cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-dix-neuf quatre-vingt-trois centimes) ;
- Dépenses de prestations arrêtées à **20.354.146.358,00-FC** (Francs congolais, Vingt milliards trois cent cinquante-quatre millions cent quarante-six mille trois cent cinquante-huit) ;
- Des transferts et interventions de la Province évalués à **104.240.038.419,00-FC** (Francs congolais, Cent quatre milliards deux cent quarante millions trente-huit mille quatre cent dix-neuf).

Tandis que les dépenses d'investissement sont arrêtées à un montant de **205.522.644.096,00-FC** (Francs congolais, Deux cent cinq milliards cinq cent vingt-deux millions six cent quarante-quatre mille quatre-vingt-seize) qui sont réparties comme suit :

- Les dépenses d'équipements estimées à **22.401.397.101,00-FC** (Francs congolais, Vingt-deux milliards quatre cent un millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent un) ;
- Les dépenses de construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages et édifices, acquisitions immobilières sont de l'ordre de **183.121.246.995,00-FC** (Francs congolais, Cent quatre-vingt-trois milliards cent vingt et un millions deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze) ;

L'analyse des grandes masses du budget général 2018 révèle un niveau de recettes à caractère provincial ou local de **327.065.445.394,00-FC** (Francs congolais, Trois cent vingt-sept milliards

soixante-cinq millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatorze), celles prévues à titre de rétrocession sont de l'ordre de **78.890.358.655,00-FC** (Francs congolais, soixante-dix-huit milliards huit cent quatre-vingt-dix millions trois cent cinquante-huit mille six cent cinquante-cinq) et les recettes extérieures sont évaluées à **4.912.700.000,00-FC** (Francs congolais, Quatre milliards neuf cent douze millions sept cents mille). Il en résulte que le rapport entre les recettes provinciales, les recettes de la rétrocession et celles extérieures est respectivement de **79,61%, 19,20%, 1,20%**.

Quant aux dépenses, celles-ci sont réparties entre les dépenses courantes pour un montant de **205.345.859.953,00-FC** (Francs congolais, Deux cent cinq milliards trois cent quarante-cinq millions huit cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois) et les dépenses d'investissements, pour un montant de **205.522.644.096,00-FC** (Francs congolais, Deux cent cinq milliards cinq cent vingt-deux millions six cent quarante-quatre mille quatre-vingt-seize) et représentent respectivement **49,98%** et **50,02%**.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau;**
- **Honorables Députés ;**

Traitant spécifiquement de deux Projets de Budget dont vous allez doter votre Gouvernement Provincial, je tiens à vous rassurer qu'ils tirent leur fondement dans les textes juridiques en vigueur dans notre pays et dont vous trouverez la liste dans le **Volume I** des Edits.

Le Gouvernement Provincial entend orienter sa politique vers la poursuite des actions amorcées et non achevées depuis son investiture et initier de nouvelles actions conformément à la politique de ses moyens.

A cet effet, sa politique sera axée essentiellement sur les domaines ci-après :

1. Sur le plan de la Bonne Gouvernance:

- Poursuivre la vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, des femmes et des enfants et renforcer leur application ;

- Consolider l'effectivité de la décentralisation ;
- Appuyer et accompagner le processus électoral dans la Province ;
- Assurer et garantir la sécurité des personnes et de leurs biens;
- Poursuivre le renforcement de la logistique de la police et des services de sécurité dont l'effectif a été revu à la hausse en 2017 ;
- Renforcer les capacités des entités territoriales décentralisées ;
- Poursuivre la lutte contre les tracasseries administratives et policières.

2. Sur le plan Economique, Financier et Budgétaire :

- Poursuivre l'effort de réduction de l'importance de l'économie informelle ;
- Faire de Dilolo une plaque tournante du commerce des produits transatlantiques (Europe, Amériques du Nord et du Sud, Afrique du Nord,...) et stratégiquement des produits pétroliers en provenance de l'Angola ;
- Poursuivre les efforts amorcés pour promouvoir les activités agro – pastorales dans les cinq Territoires;
- Accélérer les démarches pour la construction et la réhabilitation des routes de Dilolo et de Solwezi ;
- Poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale en activant les taxes qui ne l'étaient pas encore;
- Renforcer la fonction « contrôle budgétaire » exercée par le Ministère Provincial du Budget pour une meilleure qualité de la dépense publique ;
- Rationaliser les procédures de Passation des Marchés au regard de la Loi en vigueur.

3. Sur le plan Social :

▪ En matière de desserte en Energie électrique et en Eau potable :

- Poursuivre l'amélioration de la desserte en énergie électrique et en eau potable par des actions et des projets tant en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- Consolider par le plaidoyer la finalisation de la réhabilitation et la modernisation des centrales hydroélectriques existantes ;

- Accélérer le plaidoyer pour la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, notamment Nseke II et Busanga sur le Lualaba et ELKAP II sur la Rushish;
- Envisager le recours à l'énergie solaire pour des applications spécifiques telles que l'éclairage public et les centres de santé en milieux ruraux ;
- Inciter les opérateurs économiques à mettre sur le marché des appareils électroménagers minimisant la consommation spécifique du charbon dans le secteur domestique pour limiter la coupe de bois.

- **En matière de Santé :**

- Le Gouvernement poursuit les efforts pour relever le défi de l'accès de la population aux soins de santé primaires ;
- Réhabiliter deux hôpitaux généraux de référence (Mwangeji et Kasaji) et 7 Centres de Santé.

4. Dans le domaine des Investissements :

Le Gouvernement Provincial poursuit la réalisation de grands travaux des infrastructures sur l'ensemble de la Province par :

- La réhabilitation des routes, la voirie et les ponts de la Province ;
- Le curage des rivières et des lacs ;
- La réhabilitation du réseau de distribution moyenne et basse tension pour le renforcement du secteur électrique de transit et des cabines haute, moyenne et basse tensions ;
- L'assurance de l'éclairage public des voies urbaines et des bâtiments publics par l'énergie renouvelable ;
- L'électrification des cités rurales par l'acquisition des groupes électrogènes et l'installation des réseaux associés ;
- Le renforcement de la capacité de production et de distribution de l'eau potable dans les villes et les Chef - Lieux des Territoires ;
- L'aménagement des micro-stations de pompage et construction des réseaux de distribution d'eau dans certaines cités rurales ;
- La création des structures d'emploi et de travail en méthodes «Haute Intensité de la Main-d'œuvre», (HIMO). C'est le cas du cantonage manuel.

5. Dans le domaine de la Production :

a) Secteur Agro-pastoral, Pêche et Aquaculture

Dans ce domaine, votre Gouvernement entend :

- *Soutenir la campagne agricole en disponibilisant les intrants nécessaires ;*
- *Assurer la préservation des ressources halieutiques des lacs et rivières ;*
- *Assurer l'encadrement des éleveurs et des pêcheurs ;*
- *Promouvoir l'élevage, la pêche et l'aquaculture ;*
- *Assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires de base (le maïs, le riz, le manioc, le haricot, légumes, etc.) dans les grands centres ;*
- *Réduire le taux de malnutrition dans les territoires ;*
- *Améliorer le revenu des populations paysannes.*

b) Secteur Minier :

- *Renforcer la performance du secteur minier en vue de conforter son rôle moteur dans la relance d'une part de l'économie de la RDC et de la Province du Lualaba, et d'autre part la relance du secteur agropastoral de la Province du Lualaba;*
- *Encourager la diversification de la production minière en s'orientant vers les autres minéraux à potentialité élevée.*

c) Secteur Industriel :

- *Assurer la politique incitative à la création et à la relance des industries manufacturières, en assurant les conditions favorables aux nouveaux investisseurs. Il s'agit ici d'un plaidoyer ;*
- *Promouvoir et encadrer les industries utilisant les matières premières locales notamment les produits de la cimenterie (à Lubudi et à Kolwezi) et de l'agriculture (palmier à l'huile, coton, maïs, arachides, fruits, soya,...) ;*
- *Promouvoir les PME (Petites et Moyennes Entreprises) et les PMI (Petites et Moyennes Industries) pour soutenir l'élan de redressement de notre économie;*

- Continuer la lutte contre les tracasseries administratives et encourager la modernisation de l'outil de production des industries locales ;
- Assurer le suivi de l'exécution des plans d'implantation de l'industrie minière et favoriser l'opérationnalité d'un cadre de concertation avec les opérateurs économiques.

d) Secteur des hydrocarbures :

- Faire appliquer la structure des prix des produits pétroliers ;
- Assurer l'approvisionnement régulier en produits pétroliers ;
- Faire respecter le délai de paiement des taxes dues à l'État en matière d'importation des produits ;
- Maîtriser la fraude dans l'importation du carburant ;
- Tenir les statistiques fiables (importations, ventes, consommation) ;
- Maîtriser le contrôle de la qualité des produits pétroliers mis sur le marché ;
- Maîtriser le contrôle technique des unités de stockage des hydrocarbures ;
- Assurer la formation du personnel.

6. En matière de Développement Rural

- Améliorer l'habitat en milieu rural ;
- Augmenter le taux de desserte en eau potable ;
- Réhabiliter les routes de desserte agricole en milieu rural ;
- Viabiliser les structures d'appui à la production agro-pastorale ;
- Promouvoir la pisciculture intégrée à l'agroforesterie.

7. Emploi et Travail :

- Promouvoir la création d'emplois durables et des revenus rémunérateurs dans tous les secteurs ;
- Susciter et encourager la politique incitative à l'investissement productif créateur d'emplois bien rémunérés ;
- Appuyer les initiatives privées porteuses d'emplois ;
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des structures d'encadrement des partenaires du monde du travail ;

8. PMEA et Artisanat :

- Favoriser l'émergence d'une classe moyenne ;

- Assurer la synergie entre les grandes entreprises (notamment minières) et les PME locales pour ouvrir des espaces de sous-traitance pour ces dernières et faire appliquer la loi sur la Sous – Traitance dans le secteur privé en RDC ;
- Assurer la formation aux méthodes de gestion des opérateurs économiques et entrepreneurs nationaux ;
- Encourager l'accès des PME au marché public ;
- Consolider la base des données des PME.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau;**
- **Honorables Députés ;**

En vue d'accélérer et booster la réalisation des attentes de notre population, je sollicite votre accompagnement pour la réussite du nouveau concept de **Mutualisation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises Minières et autres**. Comme vous le savez, les entreprises ont la responsabilité d'impacter positivement sur la vie de la cité du point de vue social, économique et environnemental. Dans la plupart de cas, elles mènent de manière isolée et éparse des actions sociales avec une faible implication des communautés locales et loin des autorités. Il est donc impérieux qu'une coordination soit faite pour la visibilité desdites actions avec comme conséquences la matérialisation des objectifs de développement de la Province et de sa population. Ainsi la relance sectorielle sera assuré et le travail des jeunes garanti. C'est ici le lieu d'affirmer que les entreprises du Lualaba sont de bonne foi et ont promis de nous accompagner.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau;**
- **Honorables Députés ;**

Sans abuser de votre temps et pour plus d'édification, je vous prie de considérer les deux Projets d'Edits Budgétaires dont celui rectificatif de 2017 et celui de 2018 que je soumets à votre examen pour leur adoption.

Je vous remercie.